



N° d'épreuve FFM -----88

Organisateur technique ----- 000144 - M LABADENS PASCAL

Club-----C0064 - MOTO CLUB DE L ARMAGNAC

Email----- laureen.valentin@gmail.com

Date-----5-6 juin 2021

Téléphone -----06 79 85 89 24

Lieu-----Auterrive (32)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course-----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOC
Président du Jury-----	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN -----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS -----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	000468 - M BELINGUIER ROBERT-----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable-----	215067 - M BOY DANIEL -----	Désignation LMOC
Commissaire technique-----	049483 - M LASSAGNE PATRICK -----	Désignation LMOC
Commissaire technique-----	020979 - M RIZON ALAIN -----	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage -----	LMOC-----	Désignation LMOC
Chronométrateur -----	LMOC-----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs -----	LMOC-----	Désignation LMOC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021

	CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	Championnat Occitanie MX Vétéran	Age ----- de 38 à 49 ans (NCO) Cylindrée---- 144cc mini
	Championnat Occitanie MX Super Vétéran	Age ----- 50 ans mini (NCO) Cylindrée---- 144cc mini
	Championnat Occitanie MX-F	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)
	Trophée Pyrénées MX 65-50 ➤ 65cc (7-12 ans) ➤ 50cc (7-10 ans)	Age ----- de 7 à 12 ans (NJ) Cylindrée---- 65cc maxi
DIMANCHE	Championnat Occitanie MX 125	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 125cc 2T
	Championnat Occitanie MX 85	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc
	Trophée Pyrénées MX 450-250	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée---- de 144cc à 500cc





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : **NON** **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur David Camelot	Nombre d'ambulance(s)-----	2
Nombre de secouristes -----	12	Temps de trajet (en min)-----	5 min
Hôpital le plus proche -----	Auch (32)		

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit de Motocross	Adresse -----	Aux Serots ----- 32550 Auterrive
Longueur du circuit -----	1 650 m	Longueur de la ligne droite de départ-----	120 m
Largeur minimum de la piste-----	8 m	Nombre de Commissaires de piste-----	16
Largeur de la grille-----	40 m		

Capacité : 54 motos pendant les essais et 45 motos en manche

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 31 Mars 2021	Date : Le 31/03/2021	Date : 13/04/2021 - 21/0167 Numéro :



HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 5 juin 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h00	12h00	Contrôles administratifs & techniques		
12h00	12h55	Pause		
12h30		Briefing pilotes		
13h00	13h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Vétéran (A)	15'
13h20	13h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin (B)	15'
13h40	13h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 65 / 50	15'
14h00	14h15	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Vétéran (A)	15'
14h20	14h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin (B)	15'
14h40	14h52	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 65 / 50	12'
14h52	15h10	Pause		
15h15	15h35	Manche 1	Championnat Occitanie MX Vétéran (A)	15' + 1T
15h40	16h00	Manche 1	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin (B)	15' + 1T
16h05	16h20	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 65 / 50	12' + 1T
16h20	16h40	Pause		
16h45	17h05	Manche 2	Championnat Occitanie MX Vétéran (A)	15' + 1T
17h10	17h30	Manche 2	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin (B)	15' + 1T
17h35	17h50	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 65 / 50	12' + 1T
18h00		Remise des prix		





HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 5 juin 2021

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 6 juin 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h00	9h00	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing pilotes		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (A)	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (B)	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 85	15'
10h20	10h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés (15')	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (A)	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés (15')	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (B)	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 85	15'
11h35	13h40	Pause		
13h45	14h10	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
14h15	14h35	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (A)	15' + 1T
14h40	15h00	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (B)	15' + 1T
15h05	15h25	Manche 1	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
15h25	15h40	Pause		
15h45	16h10	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
16h15	16h35	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (A)	15' + 1T
16h40	17h00	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (B)	15' + 1T
17h05	17h25	Manche 2	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
17h45		Remise des prix		





MOTOCROSS

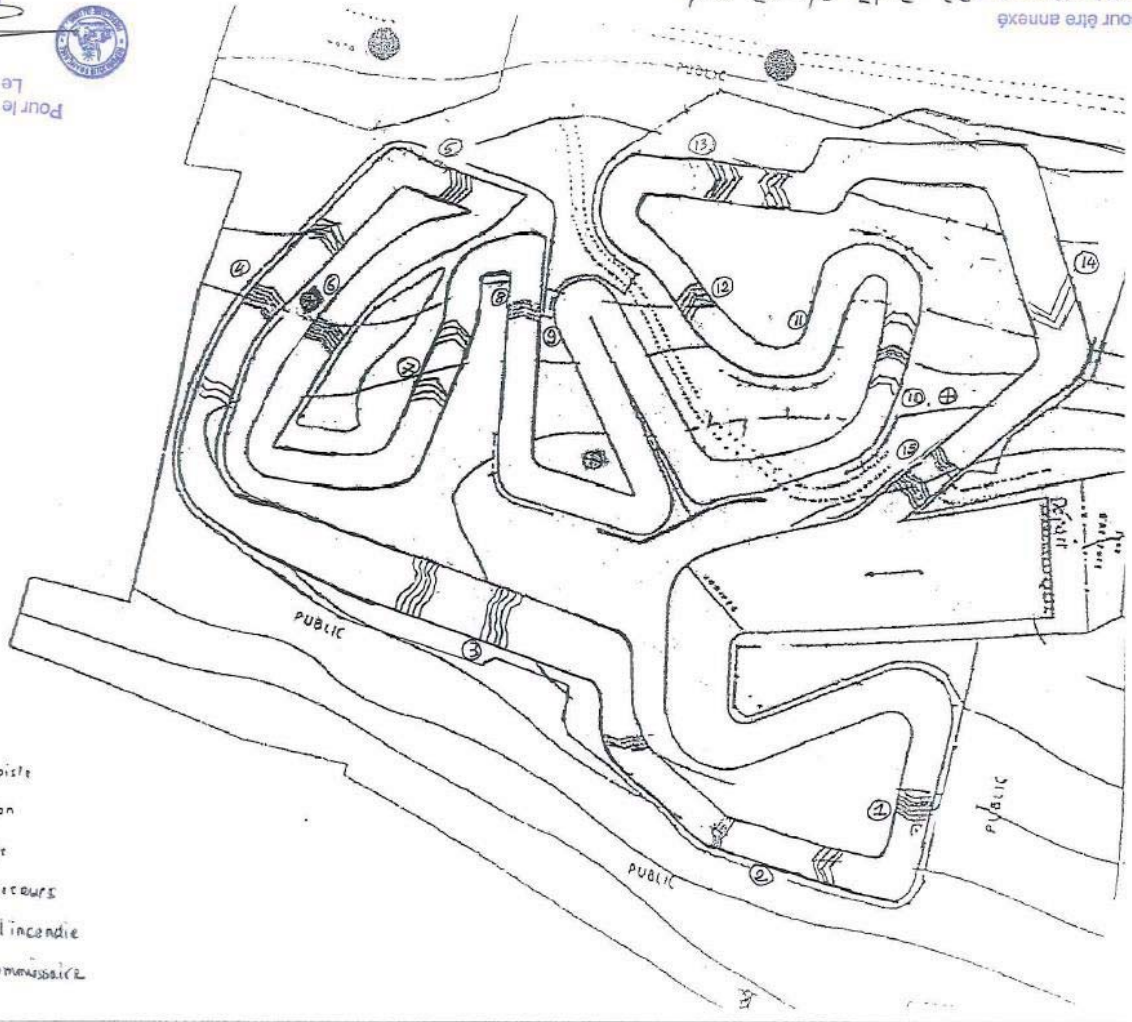
REGLEMENT PARTICULIER 2021



PLAN DU CIRCUIT

Guy FITZER
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral n° 32-2017-04-03-001
du 03/04/2017



LEGENDES

- limite piste
- raidillon
- grillage
- ⊕ poste secours
- Ⓜ appareil incendie
- Ⓜ poste commissaire



SITUATION GEOGRAPHIQUE



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

Association MOTO CLUB DE L'ARMAGNAC
32550 AUTERIVE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO2931** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross Auch / Auterive** » se déroulant du **05/06/2021 à 07h00 au 06/06/2021 à 20h00**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, ULYSSERE, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 19/02/2021

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance



08/03/2021

